



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2015-520 AMENDANT LE
RÈGLEMENT N° 2005-416 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford, lors de la séance ordinaire du 3 mars 2015, a adopté le *Règlement n° 2015-520* intitulé « *Règlement n° 2015-520 amendant le règlement n° 2005-416 sur les systèmes d'alarmes* ».

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement n° 2005-416 sur les systèmes d'alarme afin de hausser le montant de l'amende minimale à 50 \$ pour tout déclenchement d'alarme pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement ou pour les cas d'alarmes non motivées.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 9 mars 2015.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière